Département de la Manche Arrondissement de Saint-Lô Syndicat mixte du Point Fort Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY



Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled — 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation: 10 mars 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert	
Présents:			
CA Saint-Lô Agglo: M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Evelyne MASSICOT, M. Philippe BRIARD, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Virginie METRAL, M. Jérôme VIRLOUVET M. Michel RICHOMME, suppléant Mme Nicole GODARD	Х	Х	
CC Villedieu Intercom: M. Charly VARIN, M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Pascal RENOUF	Х	X	
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X	
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN			
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF	Х	Х	
<u>Pouvoirs</u> : M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo); M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom)			
<u>Excusés</u> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin); M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTIN, M. Patrick SIMON, M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Antoine AUBRY (Saint-Lô Agglo); M. Jean LE BEHOT (Villedieu Intercom); M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)			
Nb de délégués en exercice : 38	32		
Nb de délégués titulaires présents : 23	18		
Nb de délégués suppléants présents : 1	1		
Nb de pouvoirs : 2	2		
Nb de votants : 24	21		

Mme Virginie METRAL a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-08: Approbation du compte administratif 2022

VU les articles L.5211-1, L.2121-31 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Compte Administratif de l'année 2022 est présenté par le Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	19 748 560.27
Recettes	20 098 576.79
Résultat de l'exercice	350 016.52
Excédent de clôture 2021	2 671 724.21
Excédent de clôture 2022	3 021 740.73
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 147 198.13
Recettes	6 285 838.35
Résultat de l'exercice	138 640.22
Résultat de l'exercice précédent	1 000 461.09
Excédent de clôture 2022	1 139 101.31
Restes à réaliser	326 405.09

Les résultats du Compte Administratif sont conformes aux résultats du Compte de Gestion. Le Président quitte la salle pour le vote.

La 1ère vice-Présidente, Marie-Agnès HEROUT prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte administratif pour l'année 2022.

Ainsi délibéré en séance, Le 17 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Laurent PIEN

La secrétaire de séance,

Virginie METRAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 2 9 MARS 2023

Mis en ligne le : 3 0 MARS 2023